

**Délibération n°250314\_13**

**Séance du Conseil d'administration du 14 mars 2025**

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents : 16

Membres représentés : 7

Pour :

**DÉCISION**

AVIS

INFORMATION

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 20 décembre 2024**

**Vu** les statuts de l'UTBM ;

**Vu** le règlement intérieur de l'UTBM ;

**Liste des annexes à la délibération :**

- Compte-rendu du 20 décembre 2024

Le Conseil d'administration

**DECIDE**

D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 20 décembre 2024, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 3

Votants : 23

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 20

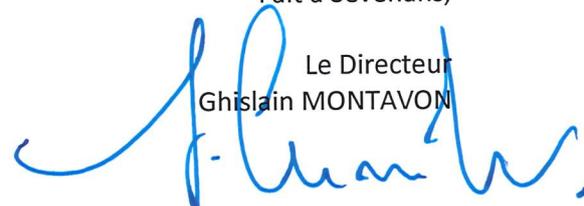
Pour : 20

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur  
Ghislain MONTAVON



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 DECEMBRE 2024**

<b>Membres de droit votant</b>	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<p>1. <b>BAALA</b> Oumaya            2. <b>CORTINOVIS</b> François            3. <b>DEROIN</b> Louis            4. <b>DUFOUR</b> Henri-Francis représenté par Mélinda GEROME            5. <b>DUPUY</b> Alexandre (suppléant <b>MENIER</b> Nathan)            6. <b>GETE</b> Eric            7. <b>JAECK</b> Jacques            8. <b>JOURNET</b> David            9. <b>JOURDAIN</b> Nicolas            10. <b>JOYAUX</b> Bruno            11. <b>KLEIN</b> Didier            12. <b>KOEBERLE</b> Eric            13. <b>LAMOTTE</b> Olivier            14. <b>LEFEBVRE</b> Jean-Charles            15. <b>MACULLO</b> Quentin            16. <b>MIRABEL-GRAFF</b> Corinne            17. <b>MUTUEL</b> Arnaud            18. <b>PAMIES</b> Marine (suppléante <b>BATTIE</b> Gaëlle)            19. <b>RAOELISON</b> Rija-nirina</p>	<p>20. <b>BACHELARD</b> Brigitte            21. <b>COLLET</b> Christophe, pouvoir donné à O. Lamotte            22. <b>CHRENKO</b> Daniela            23. <b>EL KEDIM</b> Omar            24. <b>KOUKAM</b> Abderrafiaa            25. <b>LIAO</b> Hanlin, pouvoir donné à R. Raelison            26. <b>MARTINEZ</b> Laëtitia            27. <b>SECHERESSE</b> Marianne, pouvoir donné à D. Journet            28. <b>VIELLARD</b> Emmanuel</p>

<b>Invités permanents</b>	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<p><b>CREDEVILLE</b> Laurence  <b>FIOL</b> <del>Valerie</del>Valérie  <b>GAO</b> Fei  <b>GECHTER</b> Franck  <b>PAIRE</b> Damien  <b>TYNDIUK</b> Florence  <b>VAULOT-DROIT</b> Sophie</p>	<p><b>ROSSI</b> Claire</p>

<b>Membre de droit</b>
<p><b>Madame la Rectrice de région académique de Besançon</b>, représentée par Cristina <b>BUSQUET-PARETS</b></p>

<b>Représentent l'administration de l'UTBM</b>
<p><b>MONTAVON</b> Ghislain, directeur  <b>CHAUSSON</b> Jérôme, directeur général des services</p>

## 1. Instances

### *1.1 Présidence du Conseil d'administration du 20 décembre 2024.*

Afin de procéder à l'ouverture formelle de cette séance du Conseil d'administration, il est nécessaire, conformément aux statuts, d'élire un président de séance en l'absence d'un président du Conseil d'administration.

Pour présider cette séance, il convient de désigner parmi les membres du Conseil d'administration un président. Il est proposé que Monsieur Lefebvre assure cette présidence.

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité la présidence de la séance du Conseil d'administration du 20 décembre 2024 à Monsieur Jean-Charles LEVEBVRE.**

Il est indiqué qu'un renouvellement des élections des membres internes des conseils centraux de l'UTBM aura lieu en janvier 2025, concernant uniquement le personnel et non les étudiants. Plusieurs membres externes, dont Madame Bachelard qui part en retraite et Monsieur Viellard, ont annoncé qu'ils ne souhaitent pas poursuivre en tant qu'administrateurs. Cela entraînera une recomposition du Conseil d'administration. Il est donc proposé de laisser à la prochaine mandature la responsabilité d'élire le président du Conseil d'administration.

9h04 Ouverture de la séance.

### *1.2 Approbation du compte-rendu de la séance du 13 septembre 2024.*

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 13 septembre 2024.**

### *1.3 Approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2024.*

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 27 septembre 2024.**

### *1.4 Approbation du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2024.*

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 18 octobre 2024.**

### *1.5 Approbation du compte-rendu de la séance du 5 novembre 2024.*

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 5 novembre 2024.**

## 2. Financier

### *2.1 Budget initial UTBM pour l'année 2025.*

### *2.2 Budget annexe de la Fondation de l'UTBM pour l'année 2025.*

Monsieur Montavon rappelle que le budget de l'UTBM comprend plusieurs entités : l'établissement, le SAIC et la Fondation UTBM. Depuis 2024, les budgets de ces entités ne sont plus agrégés. Désormais, il y a deux budgets distincts : le budget agrégé de l'établissement et du SAIC, et le budget annexé de la Fondation UTBM.

Il indique que le budget initial 2025 de l'UTBM est présenté dans un contexte de forte tension financière. Cette situation résulte notamment de grandes incertitudes, concernant la principale source de financement de l'établissement, à savoir la subvention pour charge de service public, qui n'a toujours pas été notifiée. Par

conséquent, le budget a dû être construit sur la base d'hypothèses prudentes, avec la possibilité d'un ajustement au printemps prochain.

Par ailleurs, l'établissement est confronté à un effet ciseaux marqué. D'un côté, les recettes restent stagnantes, notamment la subvention ministérielle qui n'évolue que très peu. De l'autre, les dépenses continuent d'augmenter, ce qui exerce une pression importante sur l'équilibre budgétaire.

Il précise que face à cette situation, un effort significatif de réduction des dépenses a été engagé. L'objectif principal est de limiter au maximum le déficit prévisionnel, qui était initialement estimé à 1 million d'euros, tout en permettant le déploiement de la campagne d'emploi prévue après le gel de plusieurs postes en 2024. Ainsi, une économie de 900 000 euros a été réalisée sur la section de fonctionnement.

Cependant, malgré ces efforts, le déficit final présenté dans ce budget s'élève à 1,7 million d'euros, soit un montant supérieur à celui envisagé initialement. Cette aggravation est principalement due à l'augmentation continue de la masse salariale, qui représente désormais 79 % des dépenses totales, atteignant 31 millions d'euros en 2025. Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, le glissement vieillesse technicité (GVT), qui n'est plus compensé par l'État depuis 2020, engendre une hausse de 400 000 euros pour l'année 2025, soit 2,5 millions d'euros cumulés depuis l'arrêt de la compensation. D'autre part, des mesures nationales imposées aux établissements viennent alourdir les charges, notamment : l'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents, représentant un surcoût de 167 000 euros, la hausse de 4 % de la cotisation CAS-Pensions, qui correspond à la contribution employeur au régime des retraites, pour un total de 280 000 euros et des revalorisations indemnitaires d'un montant de 150 000 euros. Ces différentes mesures entraînent une augmentation de 1,1 million d'euros de la masse salariale, dont 950 000 euros ne sont ni compensés ni partiellement pris en charge par le ministère.

Il ajoute que pour équilibrer le budget, l'UTBM a donc été contrainte de réduire drastiquement certaines dépenses. La ligne de fonctionnement a ainsi été diminuée de 924 209 euros, impactant principalement les services d'appui et supports. Les subventions aux équipes de recherche ont également été revues à la baisse, bien que dans une moindre mesure, afin de préserver autant que possible les moyens alloués aux formations.

En conséquence, plusieurs activités et initiatives qui étaient possibles par le passé ne pourront probablement plus être maintenues en 2025. Ce budget traduit donc une situation particulièrement tendue, nécessitant des arbitrages difficiles et des ajustements futurs en fonction des notifications budgétaires officielles.

L'analyse des dépenses montre que 87 % du budget de fonctionnement est constitué de charges incompressibles, ne laissant que 13 % pour des choix stratégiques. De plus, les dix premiers postes de dépenses de fonctionnement ont augmenté de plus de 200 000 €, atteignant 3,37 M€, soit 50 % de la ligne de fonctionnement, contre 41 % en 2023. Face à cette contrainte, aucune marge de manœuvre ni réserve n'est disponible, rendant nécessaire un budget rectificatif en cas d'aléa majeur.

Il indique que les recettes prévisionnelles globales s'élèvent à 45,94 M€, réparties entre recettes globalisées (38,9 M€) et fléchées (7 M€). Les recettes globalisées incluent la subvention de l'État et les ressources propres (droits d'inscription, taxe d'apprentissage, partenariats, formation continue). Il est à noter, que les ressources propres sont en légère hausse par rapport à 2024.

En dépenses, la masse salariale représente 31,39 M€, soit une augmentation de plus d'1 M€, tandis que le budget de fonctionnement, en baisse, est fixé à 8,18 M€. Les crédits d'investissement atteignent 9,23 M€, en hausse de 261 000 €, incluant des projets immobiliers financés en partie par des subventions.

Le déficit prévisionnel est de 1,71 M€, nécessitant un prélèvement de 2,8 M€ sur le fonds de roulement, qui chute de 10,5 M€ à 7,5 M€, soit une réduction de la trésorerie de 25 jours (de 95,5 à 69 jours). Malgré un budget jugé "soutenable" selon les nouveaux critères réglementaires (trésorerie > 30 jours, fonds de roulement > 15 jours, masse salariale < 83 % des produits), la situation reste préoccupante à long terme.

Il indique que la situation budgétaire des écoles d'ingénieurs et des universités en France est préoccupante. Selon la CDEFI et France universités, environ 50 % des écoles d'ingénieurs et 60 % des universités prévoient un budget 2025 en déficit. Cette tendance est partagée par les directeurs de l'UTC et de l'UTT, avec qui des échanges réguliers ont lieu. Cependant, cela ne constitue en rien une consolation.

Le ministère souligne que puiser annuellement entre 2 et 2,5 millions d'euros dans le fonds de roulement n'est pas viable à long terme. Il est donc nécessaire de limiter cette ponction pour préserver des marges de manœuvre. De plus, un nouveau modèle d'allocation des moyens, déterminant les subventions pour charge de service public, devrait entrer en vigueur en 2026. Aucune information précise n'a été communiquée, mais des ajustements sur les droits d'inscription et la possibilité d'emprunter pour des projets, notamment immobiliers, sont évoqués. Cependant, contracter un emprunt nécessite une capacité de remboursement, ce qui demeure incertain au vu des contraintes budgétaires.

Concernant l'UTBM, il devient impossible de réduire davantage le budget de fonctionnement de 900 000 € par an. Les coupes ont atteint un niveau critique. La seule alternative budgétaire reste la masse salariale, mais sa réduction ne semble pas envisageable sans compensations. Cela pourrait conduire à ne pas remplacer tous les départs en retraite. Des hypothèses pluriannuelles sont en cours d'élaboration pour évaluer les impacts de différents scénarios de renouvellement des 40 départs anticipés entre 2025 et 2027.

[#Monsieur Montavon](#) rappelle que le budget initial soumis à adoption repose sur deux aspects : les autorisations budgétaires et les prévisions comptables.

[Monsieur Montavon](#) présente le budget de la Fondation UTBM, nécessitant ainsi un second vote, puisqu'il s'agit d'un budget annexé. Il précise que cette fondation universitaire fonctionne sur un modèle équilibré, basé sur le mécénat, les dépenses sont strictement ajustées aux recettes obtenues.

Il indique qu'en 2024, les objectifs de financement fixés avec les partenaires n'ont pas été atteints. De nombreuses entreprises intéressées par le projet ont reporté leurs décisions à 2025, en raison du contexte économique. Face à cette situation, l'ambition budgétaire a été revue à la baisse.

Pour 2025, il est prévu au budget, 47 600 € de dépenses de fonctionnement, destinées notamment à des actions comme les Cordées de la réussite, le Crunch Scholar Camp ou encore un concours d'éloquence, ciblant les collégiens et lycéens issus de quartiers « Politique de la ville ». Les recettes prévisionnelles sont estimées à 50 400 €, assurant un solde budgétaire positif de 2 800 €.

Il précise que même si la fondation ne représente pas un enjeu budgétaire majeur, ses actions restent précieuses pour l'établissement, en particulier dans le cadre des initiatives d'égalité des chances. Ce contexte éclaire les chiffres présentés et justifie les ajustements opérés.

Madame Baala remercie Monsieur Montavon pour sa présentation et cherche à clarifier les prévisions budgétaires du SAIC, notamment la fiabilité des recettes attendues.

Monsieur Montavon explique que le budget repose sur des hypothèses réalistes. Les recettes proviennent de deux sources principales : les projets institutionnels (financés par des organismes comme la Région, l'ANR ou l'Europe), qui sont relativement sûrs, et les contrats de recherche partenariale, qui rencontrent actuellement des difficultés. Pour 2024, ce dernier volet devrait être déficitaire d'environ 130 000 €, avec une perte mensuelle estimée à 10 000 €. Une réévaluation des coûts est en cours pour limiter ces pertes, notamment via une hausse des tarifs.

Monsieur Dupuy interroge ensuite sur une possible augmentation des droits d'inscription.

Monsieur Montavon indique qu'aucune directive officielle du ministère n'a été donnée en ce sens. Cependant, il évoque un contexte budgétaire tendu qui pourrait conduire à une telle mesure, bien que d'autres leviers existent.

Madame Mirabel-Graff complète en rappelant que la politique actuelle du ministère pousse les établissements à trouver davantage de ressources propres, ce qui pourrait, à terme, les amener à augmenter ces droits. Elle soulève ensuite une préoccupation sur le manque d'heures d'enseignement en anglais, notamment avec les départs en retraite à venir et une hausse des exigences en langue pour les étudiants ingénieurs.

Pour pallier ces difficultés, Monsieur Montavon mentionne deux solutions en cours d'étude : le recrutement d'un contractuel et l'appel à des vacataires d'autres établissements.

Madame Mirabel-Graff souligne cependant que les vacances sont difficiles à organiser et que la situation risque de s'aggraver avec les futurs départs.

Monsieur Montavon insiste sur la nécessité d'anticiper ces problématiques budgétaires et RH en modélisant plusieurs scénarios, malgré l'incertitude sur l'évolution du financement ministériel.

Monsieur Collet informe que l'Université de technologie de Troyes (UTT) a voté son budget, révélant un déficit similaire à celui de l'UTBM. Il souligne le paradoxe entre le manque d'ingénieurs en France et l'insuffisance des budgets alloués à leur formation, qui coûte entre 10 000 € et 14 000 € par étudiant. Face à une situation budgétaire critique, l'UTT réévalue certaines décisions, y compris la fermeture de filières et la réduction des coûts de fonctionnement de 25 % en 2025.

Il déplore la concurrence déloyale avec les écoles privées dont les frais d'inscription sont 6 à 7 fois plus élevés. Il insiste sur l'importance du rôle social des universités de technologie et la nécessité d'une approche collective avec le groupe UT et les INSA. Il rappelle les orientations ministérielles visant à diversifier les sources de revenus (Europe, formation continue, alternance, autonomie) et souligne que les UT sont déjà performantes sur ces axes.

Monsieur Montavon souligne que les formations technologiques nécessitent des investissements lourds, notamment en matériel pédagogique et de recherche.

Monsieur Mutuel rappelle l'augmentation de la masse salariale due à l'inflation et aux décisions législatives sur le point d'indice, tout en notant que le GVT devrait ralentir avec les départs en retraite. Il met en évidence l'inquiétude persistante malgré des indicateurs budgétaires apparemment « au vert », le déficit étant structurel et nécessitant des solutions urgentes.

Avant de passer au vote Monsieur Montavon rappelle que le quorum physique est atteint.

**Les administrateurs approuvent à 21 voix pour et 2 abstentions le budget initial 2025 de l'UTBM.**

**Les administrateurs approuvent à 22 voix pour et 1 abstention le budget annexe de la Fondation UTBM pour l'année 2025.**

### *2.3 Contrôle Interne Budgétaire et Comptable (CIB-CIC) : cartographie des risques financiers et comptables et plan d'action CIB-CIC 2025.*

Monsieur Chausson présente comme chaque année au Conseil d'administration la cartographie des risques du CIB-CIC (Contrôle Interne Budgétaire et Comptable) et le plan d'action associé, qui vise à réduire ces risques. Il rappelle que Conseil d'administration doit voter pour approuver cette vision globale des risques.

Il précise tout d'abord que pour l'année 2024, les risques sont en nette amélioration. Le nombre de risques identifiés est passé de 16 en 2023 à 12 en 2024, et trois risques ont été rétrogradés, passant de niveau 1 à niveau 2. En 2025, seulement 10 risques sont identifiés. En parallèle, 16 actions sont mises en place pour maîtriser ces risques.

Les principales améliorations réalisées en 2024 comprennent la création d'une cellule projets, chargée de gérer tous les contrats liés à des financeurs, ce qui permet d'éviter tout retard dans la perception des recettes. Une deuxième amélioration notable est l'analyse des risques financiers et comptables, qui aide à mieux piloter la gestion financière de l'établissement, avec l'introduction de tableaux de bord permettant un suivi plus rigoureux des risques. De plus, une meilleure maîtrise des processus financiers et comptables a été mise en place, ainsi qu'une refonte de la procédure d'inventaire pour améliorer le suivi du patrimoine de l'UTBM, financée par le contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'UTBM.

Cependant, deux nouveaux risques ont été identifiés pour 2025. Le premier est la soutenabilité du budget, causée par des facteurs externes comme la non-compensation des mesures nationales et l'inflation, notamment sur les fluides, alors que les recettes stagnent. Le second risque concerne la soutenabilité financière des prestations de recherche, en raison de la non-couverture de la masse salariale des CDI-SAIC pour ces prestations, dont les revenus sont incertains.

Pour maîtriser ces risques, plusieurs priorités ont été identifiées. Un nouveau système d'information financier doit être déployé. L'établissement prévoit de passer du logiciel SIFAC à GFC Cocktail, qui est plus ergonomique

et adapté à la taille de l'établissement. Ce changement est vu comme nécessaire car SIFAC devient obsolète et plus difficile à utiliser. Il est également prévu de réduire les coûts de viabilisation et d'investir dans des projets énergétiques pour diminuer la consommation et les dépenses liées aux fluides, qui s'élèvent à 1,4 million d'euros pour 2025. Une nouvelle politique de gestion des factures sera également mise en place pour améliorer les délais de paiement. Le contrôle interne et la gestion financière seront renforcés afin de sécuriser les processus et faciliter le pilotage financier de l'établissement. Le déploiement du logiciel INFINOE continuera pour garantir la fiabilité des données financières et comptables, en remontant quotidiennement les informations vers le ministère des Finances.

Il précise que cette démarche de maîtrise des risques financiers et comptables, ~~bien qu'étant certes~~ réglementaire, est essentielle pour faire face au contexte budgétaire contraint actuel. Elle implique une collaboration entre tous les acteurs de la chaîne financière, les services opérationnels, et l'agence comptable, permettant ainsi une meilleure visibilité sur l'évolution de la gestion financière.

Monsieur Gete exprime des préoccupations concernant la charge de travail supplémentaire que pourrait entraîner la mise en place du nouveau système, notamment dans un contexte économique difficile.

Monsieur Montavon répond que cette transition est indispensable car le logiciel SIFAC arrive à son terme. Le choix de GFC Cocktail, plus intuitif et ergonomique, apportera des bénéfices à long terme, permettant de faciliter le travail des équipes financières une fois la phase de déploiement terminée.

**Les administrateurs approuvent à 22 voix pour et 1 abstention le Contrôle Interne Budgétaire et Comptable (CIB-CIC) : cartographie des risques financiers et comptables et plan d'action CIB-CIC 2025.**

#### *2.4 Actualisation de l'inventaire (véhicules SBARRO et sorties de l'inventaire).*

Monsieur Montavon précise que l'actualisation de l'inventaire concerne principalement les véhicules SBARRO. Chaque année, deux véhicules sont fabriqués, impliquant des coûts d'achat de matières premières. Cependant, il est extrêmement difficile d'évaluer leur valeur. Il ajoute qu'en accord avec l'agent comptable et les commissaires aux comptes, ces véhicules, qui servent de supports pédagogiques, sont inscrits à l'inventaire de l'UTBM pour une valeur symbolique de 1 €.

Concernant la sortie d'inventaire, plusieurs matériels, arrivés en fin de vie ou devenus inutiles pour l'établissement, sont retirés de l'inventaire. Cela concerne notamment des équipements informatiques. Seul le Conseil d'administration, en tant qu'organe délibérant, peut valider ces inscriptions et sorties d'inventaire.

Monsieur Dupuy souhaite savoir si ces véhicules peuvent être vendus ou cédés pour des événements. Monsieur Montavon lui répond que cela n'est pas possible pour des raisons de responsabilité. Bien que fonctionnels, ces véhicules restent des outils pédagogiques et ne bénéficient d'aucun service après-vente. Il existe également un risque en cas d'accident, ce qui pourrait nuire à l'image de l'UTBM. Des demandes d'acquisition ont déjà été formulées, mais elles ont été refusées. Pour les véhicules les plus anciens, l'UTBM procède à un démantèlement partiel afin de récupérer certaines pièces, comme le moteur ou les jantes, pour les réutiliser dans la fabrication de nouveaux modèles.

Monsieur Mutuel exprime son étonnement quant au faible nombre de lignes dans l'inventaire présenté. Madame Vaultot-Droit, l'agent comptable, précise que l'inventaire est mis à jour en continu et que d'autres régularisations devraient être proposées lors d'un prochain Conseil d'administration. Elle rappelle qu'une sortie d'inventaire importante avait déjà eu lieu en juin 2024, notamment pour du matériel informatique, en accord avec les recommandations des commissaires aux comptes visant à assurer un apurement régulier de l'inventaire.

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité l'intégration des véhicules SBARRO.**

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité l'écriture d'apurement de l'inventaire.**

## 2.5 Remise gracieuse

L'UTBM propose une remise gracieuse de 5 220 € à l'entreprise XXXX pour clore un dossier datant de 2018 lié à une formation de salariés. Le dossier, compliqué par une subrogation, n'a pu être résolu malgré plusieurs relances. L'entreprise refuse de payer, et l'UTBM reconnaît une part de responsabilité. Pour éviter un contentieux et préserver de bonnes relations, il est proposé d'abandonner la créance.

Monsieur Mutuel s'étonne que cette entreprise ne puisse pas régler une somme aussi modeste au regard de l'importance de sa taille. Il relève également que cette entreprise contribue à l'UTBM via la taxe d'apprentissage et demande une estimation du montant versé depuis 2018.

Monsieur Montavon lui répond que les montants seront vérifiés, précisant néanmoins de mémoire que les contributions de cette entreprise en taxe d'apprentissage dépassaient probablement la somme concernée par la remise gracieuse.

**Les administrateurs approuvent à 21 pour et 1 abstention la proposition de remise gracieuse.**

## 2.6 Tarifs UTBM

Il est présenté aux administrateurs les tarifs UTBM pour l'année 2025. Monsieur Montavon indique que ce document détaillé regroupe l'ensemble des prestations facturées, incluant la location des salles, le coût des photocopies, etc. Il couvre également les tarifs de la formation continue, ceux du congrès industriel, les prix des articles vendus à la boutique UTBM et les services du Crunch Lab pour les partenaires. Il précise que ces tarifs ne peuvent être appliqués qu'après validation par le Conseil d'administration.

Monsieur Mutuel soulève les différences de prélèvements entre les laboratoires UTBM et le SAIC. Il constate que certains laboratoires contribuent plus que d'autres et souhaite avoir une explication.

Monsieur Montavon précise que ces écarts sont liés à la masse salariale des personnels transférés de l'association Persée en 2015. Certains laboratoires disposent de chercheurs et d'ingénieurs en CDI dont les salaires sont couverts par des prestations industrielles. Ainsi, les laboratoires ayant ces personnels supportent un prélèvement plus élevé pour financer ces coûts. Il cite en exemple ICB-PMDM et Femto Minamas, ainsi que, dans une moindre mesure, Elliadd-Ercos. En revanche, les laboratoires sans personnels en CDI ex-Persée ne sont pas concernés par ces prélèvements spécifiques.

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité les tarifs UTBM pour l'année 2025.**

## 3. Vie de l'établissement

### 3.1 Actualité UTBM

**Octobre** : Mobilisation pour Octobre Rose et challenges de mobilité à vélo ;

**3 octobre** : Congrès industriel et Erasmus Days à l'Atraxion avec 1 500 étudiants et 90 entreprises ;

**4 octobre** : Inauguration du bâtiment A ;

**5-6 octobre** : Fête de la science à Montbéliard ;

**24-25 octobre** : Conférence franco-suisse sur l'enseignement de l'ingénierie collaborative ;

**Novembre** : L'UTBM figure parmi les 11 écoles d'ingénieurs françaises classées (classement de Shanghai 2024) ;

**13 novembre** : Journée de découverte des spécialités de l'ingénieur ;

**14 novembre** : Prix PEPITE remporté par Damien Schneider et Thibault Chausson ;

**14 novembre** : Conférence sur le changement climatique avec les Shifters ;

**16 novembre** : Remise des diplômes (ingénieur, master, formation continue) ;

**Fin novembre** : Festival des transitions écologiques et numériques ;

**26 novembre** : Journée de la recherche et publication du manifeste « Construire une technologie responsable » ;

**29-30 novembre** : Parution du décret de Création de l'Université Marie & Louis Pasteur (EPE) et publication au journal officiel ;

**10 décembre** : Signature de la charte des Universités de Technologie ;

**11 décembre** : Journée du numérique éducatif en Bourgogne-Franche-Comté ;

**Fin décembre** : Finalisation du bilan des émissions de GES ;

**19 décembre** : Classement Engi Rank, L'UTBM est 103e en Europe, 6e en France en génie mécanique ;

**18 janvier** : Journée Portes Ouvertes en présentiel ;  
**23 janvier** : Élections aux conseils centraux de l'UTBM ;  
**22 février** : Journée Portes Ouvertes en ligne.

### *3.2 Projet Crunch Factory*

Monsieur Olivier Lamotte indique que le dossier a pris du retard. Un cabinet d'avocats a été sollicité pour définir le véhicule juridique, qui devrait être un groupement d'intérêt économique (GIE). Bien qu'ils n'aient pas reçu de retours suffisants pour faire un point détaillé, il souligne que le SGAR (préfecture de région) a renouvelé son soutien pour le projet, permettant ainsi de prolonger la convention et de libérer la seconde partie du budget nécessaire. Cela permet de continuer le projet malgré des délais serrés. Il prévoit d'obtenir des retours sur le GIE pour la prochaine réunion du Conseil d'administration et a déjà commencé à établir des contacts avec des partenaires industriels pour avancer dans la mise en place de ce groupement. Des efforts seront intensifiés en début d'année prochaine pour finaliser ce dispositif.

### *3.2 Validation des capacités d'accueil masters pour la rentrée 2025-2026*

Madame Tyndiuk présente les capacités d'accueil pour les formations de master au sein de l'établissement, qui doivent être approuvées par les administrateurs afin de les soumettre à la plateforme « Mon Master » du ministère. Elle explique la terminologie liée aux masters, précisant les notions de domaine, mention et parcours, et souligne que les mentions sont définies par arrêté ministériel.

Elle ajoute que suite à une évaluation récente, l'établissement a restructuré son offre de masters, avec une nouvelle accréditation en septembre 2024 pour trois formations :

- Innovation entreprise et société (anciennement management), avec deux parcours : ETI et A2i, chacun ayant une capacité d'accueil de 10 étudiants en M1 ;
- Informatique, avec des parcours délocalisés au Togo et au Luxembourg, qui ne sont pas concernés par le vote actuel ;
- Ingénierie des systèmes complexes, qui ouvrira en 2025, également avec une capacité d'accueil de 10 étudiants en M1.

Elle rappelle que Conseil d'administration est appelé à voter sur les capacités d'accueil pour ces mentions, ainsi que sur les critères d'examen et de sélection des dossiers de candidature. Ces informations seront rendues publiques et affichées sur le portail « Mon Master ».

Concernant la mention Innovation entreprise et société, la capacité d'accueil est de 10 étudiants pour le M1, et les critères de sélection, les attendus et le taux de pression seront également votés. Pour le M2, les capacités d'accueil ne sont pas à voter, car elles dépendent principalement des candidatures reçues.

La date de la campagne de sélection pour le M1 est déterminée par la plateforme « Mon Master », tandis que pour le M2, les dates s'alignent sur celles de la plateforme. Les informations publiées sur « Mon Master » incluent également les critères de sélection, les attendus et le taux de pression, qui sont essentiels pour informer les candidats.

Enfin, pour le master Ingénierie des systèmes complexes, la capacité d'accueil est également fixée à 10 étudiants en M1, avec des critères de sélection et un taux de pression à définir, étant donné qu'il s'agit d'une première ouverture.

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité les capacités d'accueil des Masters pour l'année universitaire 2025/2026.**

Madame Mirabel-Graff soulève une problématique liée aux capacités d'accueil globales de l'UTBM, notamment pour les étudiants internationaux qui rejoignent l'établissement chaque semestre. Elle s'interroge sur la manière dont ces capacités sont calculées et [demande](#) si le nombre d'étudiants internationaux est pris en compte. Elle

souligne que des tensions existent pour leur trouver des places dans certains cursus, ce qui remet en question certains partenariats internationaux. En effet, des universités partenaires estiment que l'échange est déséquilibré entre le nombre d'étudiants de l'UTBM qu'elles accueillent et le nombre d'étudiants qu'elles envoient à l'UTBM.

Monsieur Montavon explique que la principale difficulté réside dans l'offre de cours en anglais, qui varie selon les formations (de 10 à 25 %). L'absence d'une cohérence des enseignements en anglais complique l'accueil des étudiants étrangers. L'évolution vers des blocs-métiers, intégrant des cours en anglais, pourrait améliorer la situation et rééquilibrer les échanges avec les partenaires Erasmus. Certains partenariats, comme avec la Norvège, ont été suspendus à cause de ces difficultés.

Madame Tyndiuk ajoute que l'intégration des étudiants internationaux s'est améliorée grâce à une nouvelle application de gestion des inscriptions. Désormais, dès que leurs choix d'UE sont connus et cohérents avec une filière, ils sont intégrés plus tôt dans le processus, réduisant ainsi les tensions organisationnelles.

### *3.4 Fonds de Solidarité et de Développement à l'Initiative des Étudiants, FSDIE*

Monsieur Montavon rappelle que le FSDIE (Fonds de Soutien des Initiatives Étudiantes) est un dispositif financé en partie par la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus). Il a pour objectif de soutenir financièrement des projets portés par des étudiants ou des associations étudiantes. Deux appels à projets sont organisés chaque année, permettant de répartir les fonds disponibles.

Le processus de sélection des projets se déroule en plusieurs étapes. Tout d'abord, les étudiants ou associations intéressés déposent leurs projets. Une première commission examine ensuite leur recevabilité en s'assurant qu'ils respectent les règles du FSDIE, notamment l'exigence d'un cofinancement, puisque le fonds ne peut pas couvrir la totalité des coûts. Cette commission prépare une sélection des projets retenus, qui est ensuite soumise au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) pour avis. Enfin, la décision finale revient au Conseil d'administration, qui doit valider l'attribution des fonds.

Le Conseil d'administration est appelé à voter l'allocation de 20 415 € pour financer les projets retenus, ce qui correspond à la seconde partie de l'enveloppe annuelle du FSDIE. Il précise que le CEVU a déjà examiné cette proposition et a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Dupuy s'interroge sur l'écart entre les 24 915 € initialement demandés et les 20 415 € finalement proposés.

Monsieur Montavon lui répond que cette différence s'explique par des ajustements budgétaires sur certains projets et par le rejet d'un ou deux dossiers qui ne répondaient pas aux critères d'éligibilité.

Il rappelle également que le FSDIE fonctionne sur un principe de cofinancement. Ainsi, sur un budget total de 217 000 € correspondant à l'ensemble des projets retenus, le FSDIE ne finance qu'une partie, le reste étant couvert par d'autres sources de financement.

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité le Fonds de Développement et de Solidarité à l'Initiative des Étudiants, FSDIE.**

### *3.5 Validation du schéma directeur DDRS*

Monsieur Montavon indique que le schéma directeur du développement soutenable et de la responsabilité sociétale a été élaboré pour répondre à une demande du ministère adressée à l'ensemble des établissements opérateurs. L'objectif est d'adopter un document stratégique structurant la trajectoire de l'établissement en matière de développement soutenable et de responsabilité sociétale sur une durée de 4 à 5 ans.

Monsieur Petit, référent DDRS de l'UTBM, est invité à présenter le document. Il précise que ce document stratégique, couvre toutes les activités de l'établissement, et doit être adopté en conseil d'administration. Ce schéma repose sur le référentiel DDRS, garantissant une interopérabilité avec d'autres établissements. Trois axes imposés par le ministère y figurent : la décarbonation, la sobriété énergétique et la biodiversité.

L'UTBM a choisi une approche globale avec quatre axes stratégiques :

- Axe 1 Formation : Intégrer le développement soutenable dans toutes les formations, sensibiliser la communauté et encourager les initiatives des étudiants et du personnel ;
- Axe 2 Recherche et innovation : Orienter les projets vers des solutions soutenables, améliorer les pratiques de recherche et renforcer les collaborations extérieures ;
- Axe 3 Impact environnemental : Réduire l'empreinte carbone, préserver les ressources et adopter des modes de fonctionnement plus responsables ;
- Axe 4 Politique sociale : Promouvoir la diversité, l'inclusion, améliorer les conditions de travail et renforcer les partenariats.

Il indique qu'un suivi annuel permettra d'ajuster le plan, en fonction des avancées et du contexte évolutif. Des indicateurs clés sont définis, notamment la validation d'un parcours DDRS par tous les diplômés, la formation du personnel, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place d'un plan de gestion écologique. Il ajoute que la gouvernance repose sur un engagement fort de la direction et une animation transversale renforcée. Le schéma directeur sera intégré aux processus décisionnels et évoluera régulièrement pour garantir son efficacité.

Monsieur Macullo se questionne sur l'utilisation d'indicateurs dans le schéma directeur, notamment concernant le pourcentage d'étudiants boursiers et le taux de féminisation. Il s'interroge sur la pertinence d'avoir des objectifs chiffrés en matière d'inclusion et estime que l'université devrait avant tout se concentrer sur la réussite académique, indépendamment de l'origine sociale ou du genre des étudiants.

Monsieur Montavon précise qu'il ne s'agit en aucun cas de quotas imposés, mais d'une volonté de suivre et d'améliorer l'accessibilité aux études d'ingénieur, notamment pour les étudiants boursiers, dont le nombre diminue progressivement. Il rappelle que ce phénomène est observé dans l'ensemble des écoles d'ingénieur et qu'il est essentiel de mener des actions pour favoriser l'égalité des chances, sans pour autant compromettre l'équité dans les recrutements.

Il cite des initiatives telles que « les Cordées de la Réussite », qui visent à encourager les élèves issus de milieux modestes à envisager des études supérieures. L'objectif est de combattre l'autocensure et de démystifier les études d'ingénieur en montrant concrètement les opportunités offertes.

Monsieur Petit illustre cette tendance en évoquant la diminution du nombre d'étudiants issus de milieux ouvriers dans certaines écoles, ainsi que les difficultés à accroître le taux de féminisation. Il exprime son scepticisme quant à l'idée que ces évolutions soient uniquement liées au mérite individuel.

Monsieur Macullo demande si la faible proportion de femmes dans certaines filières ne serait pas un simple reflet des préférences sociologiques et biologiques, comme dans les écoles d'infirmières majoritairement féminines.

Monsieur Montavon indique que l'UTBM seule ne pourra pas changer ces dynamiques, qui relèvent de facteurs culturels et sociétaux globaux. Toutefois, l'établissement cherche à contribuer à cette évolution en menant des actions de sensibilisation, notamment via l'association « Elles Bougent » ou des interventions auprès des collégiennes et lycéennes.

Monsieur Dupuy ajoute que l'objectif de la démarche n'est pas d'imposer une mixité artificielle, mais de s'assurer que les jeunes, quelle que soit leur origine, aient conscience de leurs possibilités d'orientation.

**Les administrateurs approuvent à 19 voix pour et 2 contre le Schéma directeur du développement soutenable et de la responsabilité sociétale.**

## 4. Partenariat

### *4.1 Approbation des conventions SAIC signées avant le 5 juillet et présentation des conventions UTBM signées depuis la dernière séance.*

Monsieur Montavon présente l'ensemble des conventions, en rappelant que le Conseil d'administration a déjà décidé de rendre exécutoires certaines d'entre elles dès leur signature. Il s'agit ici de partager l'intégralité des conventions signées et de soumettre à approbation celles nécessitant un vote (conventions antérieures au 5 juillet afin de les rendre pleinement exécutoires).

**Les administrateurs approuvent à l'unanimité les conventions UTBM et SAIC signées par le directeur depuis la séance du 5 juillet 2024.**

### *4.2 Approbation du projet INTERREG "COMPASS"*

Monsieur Montavon présente le projet Interreg franco-suisse « Compass », qui vise à améliorer l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables dans la gestion de la chaîne logistique. Ce projet implique plusieurs partenaires : côté français, l'UTBM et l'entreprise CEDD, et côté suisse, la Haute École Arc ainsi que trois entreprises (Produotec SA, i-Moutier et GoCircular von Känel consulting).

Pour pouvoir déposer le dossier, le service instructeur des fonds FEDER exige une délibération spécifique du Conseil d'administration, une procédure habituelle pour les projets FEDER et Interreg.

Le budget prévu pour l'UTBM s'élève à environ 301 454 €, incluant des frais de personnel (notamment pour le recrutement de contractuels) et des frais externes. Ce projet s'étend sur une durée d'environ trois ans.

Le financement repose sur une prise en charge à 80 % par les fonds FEDER (soit 241 000 €) et à 20 % par l'UTBM (environ 60 000 €), cette dernière part étant couverte par la valorisation du temps de travail des enseignants-chercheurs impliqués et non par un décaissement direct.

**Les administrateurs approuvent à 18 voix pour et 2 contre le projet INTERREG « COMPASS ».**

## 6. Questions diverses

Monsieur Dupuy souhaite savoir si le budget d'Espera Sbarro est indépendant de celui de l'UTBM.

Monsieur Montavon explique que, bien qu'il soit intégré au budget de l'UTBM, il existe une distinction entre recettes et dépenses. Les recettes proviennent des droits d'inscription, tandis que les dépenses concernent la masse salariale des formateurs et le fonctionnement, comme l'achat de matériel pour fabriquer des véhicules. La formation est autofinancée à partir d'un certain nombre d'apprenants, soit 25 pour cette année universitaire.

Fin de la séance : 12h21.